

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Pollution par le plastique : la société civile en opération de collecte



Photo: DR

L'OGC posant devant les déchets plastiques piégés par un filet à l'embouchure de Batévéa.

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

A l'instar de la communauté internationale, le Gabon a commémoré, hier, la Journée mondiale des droits des consommateurs qui avait pour thème " Lutter contre la pollution plastique". Au Gabon cette célébration a fait l'objet d'une activité principale, à l'embouchure du canal de Batavea.

C'est, en effet, sur ce site qu'échouent les déchets plastiques domestiques et ceux provenant des ateliers mécaniques installés à proximité du canal, que les deux organisations en charge des droits des consommateurs ont effectué une collecte des emballages plastiques. L'Organisation gabonaise des consommateurs (OGC) et SOS Consommateurs ont, en partenariat avec la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC), collecté des bouteilles et autres contenants plastiques qui se dirigeaient vers la mer. C'était donc une action de salubrité pour montrer aux consommateurs les dégâts environnementaux, conséquences de leurs actes.

" Le thème de cette Journée nous incite à réfléchir sur les dégâts que les plastiques causent à la nature et sur l'homme. En fait, on ne peut pas parler de protection de la nature sans protéger l'homme. En d'autres termes, par nos actions,

nous voulons protéger l'homme", a déclaré Ibrahim Tsendjet-Mboulou, président de l'OGC.

Le droit à un environnement sain est un droit fondamental de l'homme. Les déchets plastiques proviennent essentiellement de l'homme. C'est en cela que le président de l'OGC estime que " ton déchet plastique ne doit pas constituer une source de pollution pour la nature et les autres hommes. Nous devons tous en prendre conscience. C'est pourquoi l'OGC s'implique dans la lutte contre la pollution par le plastique en sensibilisant les consommateurs à ne pas ou ne plus être responsables de la pollution en jetant n'importe où nos ordures".

Lors de l'opération de collecte des déchets d'hier, l'OGC comme SOS Consommateurs ont attiré l'attention de l'opinion nationale sur la dangerosité des plastiques pour la nature et les poissons. " Le plastique ne se détériore pas vite. Le plastique se dégrade sur une longue durée. Les scientifiques estiment jusqu'à 400 ans la durée qu'il faut à un déchet plastique pour se détériorer. Il y a aujourd'hui la possibilité d'avoir des sachets dits biodégradables. L'OGC conseille aux usages, au public de se pencher vers l'utilisation des emballages qui prennent en compte les exigences de développement durable", a conclu Ibrahim Tsendjet-Mboulou.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Appel d'offres international ouvert n° 20/BEAC/CABGVR-CELLCOM/AOIO/Bien/2021 pour la production des agendas 2022 de la BEAC

Dans le cadre de sa politique de communication, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de faire produire les agendas pour l'année 2022. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
📠 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.sex@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 22 avril 2021 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase, le jeudi 22 avril 2021 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le 4 MARS 2021

Le Président de la Commission,